

CAP SUR L'ORDINALITÉ



BRUNO CARRIOU

Candidat à la présidence de la Conférence
des Bâtonniers 2024-2025



☎ 06 63 13 81 87

✉ b.carriou@ipsufacto-avocats.fr

🌐 www.brunocarriou2024.fr

🌐 Bruno CARRIOU

🐦 @BrunoCARRIOU

Je me suis investi de longue date au Barreau de Nantes, et j'ai été élu membre du conseil de l'Ordre en 2013.

J'ai occupé la fonction de Bâtonnier au cours des années 2019 et 2020.

A l'issue de ce mandat passionnant, j'ai souhaité continuer à m'investir au service de la profession.

J'ai été élu membre du bureau de la Conférence nationale des Bâtonniers en janvier 2021 et j'ai exercé la fonction de secrétaire général au cours de l'année 2022. Outre mon activité au sein des commissions, je représente la Conférence au conseil d'administration de l'UNCA.

Actuellement, je suis secrétaire de la Conférence Régionale des Bâtonniers de l'Ouest.

J'ai présidé le GIE BAROTECH pendant deux années, de février 2021 à mars 2023.

Au fil de mes différents investissements au sein de la profession, j'ai pu découvrir les missions à réaliser, afin de mieux les appréhender.

Mon mandat au sein du bureau de la Conférence nationale depuis le mois de janvier 2021 m'a permis d'en découvrir le fonctionnement et d'apprécier la richesse du travail en bureau et en commissions.

Cette expérience nécessaire m'a donné l'envie de vous proposer un projet pour notre Conférence pour les années 2024 et 2025.

Ces orientations seront à concrétiser dans le cadre des réflexions que nous mènerons, et des actions que nous mettrons en œuvre.

J'ai 56 ans,

je suis avocat au Barreau de Nantes depuis 1996. Je suis associé de la SCP IPSO FACTO AVOCATS qui regroupe six associés et huit avocats collaborateurs, outre cinq personnels administratifs. J'exerce en tant que spécialiste en droit du travail et en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.



La Conférence des Bâtonniers, émanation des Ordres

La Conférence doit être le moteur du dynamisme ordinal et accompagner celui des barreaux

Notre Conférence est composée des Ordres de province. Elle est leur représentation nationale. Elle doit encore mieux porter leurs voix en conservant sa place au sein du Conseil national des barreaux, institution représentative de la profession, et des avocats qui la composent.

Sa boussole est l'ordinalité, qui constitue son ADN.

C'est ce qu'elle doit continuer à défendre, dans le cadre des échanges qu'elle nourrit avec le CNB et le Barreau de Paris, dont les enjeux sont parfois différents, tout en continuant à travailler à l'unité de la profession.

Pour cela, notre Conférence doit gagner en agilité.

Elle doit aussi être force de propositions, et adopter une démarche pragmatique, dans une vision prospective.

Pour être le relais des Ordres qui la composent, elle doit recueillir les avis de chacun avant d'en être le porte-parole.

Les assemblées générales doivent rester des temps de débats, mais leur organisation et leur fréquence ne permettent pas toujours la réactivité nécessaire face à une actualité dont le temps est contraint.

Je souhaite donc mettre en place une consultation régulière des Bâtonniers au moyen d'outils numériques qui permettent la collecte et la synthèse des positions de chacun des Ordres.

Ainsi le bureau de la Conférence, dont la composition respecte la pluralité des Ordres, sera encore mieux à même de documenter les propositions à formuler et les orientations à défendre.

La Conférence nationale doit également continuer à s'appuyer sur les Conférences régionales.

Elles sont l'expression d'une démocratie participative de proximité, car elles connaissent leurs territoires, et les contraintes qu'ils imposent.

Les régions ont leurs spécificités, par leur étendue géographique, le nombre et la diversité des barreaux qui les composent et le nombre d'avocats y exerçant.

La Conférence nationale doit y puiser les idées qui y sont débattues pour mieux porter les besoins des Ordres, quelle que soit leur taille ou leur éloignement géographique.

A cet égard, l'Outre-Mer, dont les particularités sont singulières, impose de rechercher des solutions novatrices afin de permettre aux Ordres et aux avocats d'exercer leurs missions dans les conditions les meilleures et respectueuses de l'état de droit auquel chacun est attaché.

La Conférence est nationale, mais elle se doit également d'être attentive au respect des droits de l'Homme et être présente lorsque l'avocat est en danger.

La Conférence doit poursuivre ses actions lorsque l'état de droit est mis à mal, en France ou à l'étranger.



La Conférence des Bâtonniers au service des Bâtonniers et des Ordres

La Conférence doit renforcer les services qu'elle propose aux Bâtonniers.

Ils sont en effet le point d'ancrage de leur Ordre.

Les moyens des Ordres sont très différents, et ils sont contraints, comme ceux de la Conférence nationale. Ils doivent être maîtrisés.

Toutefois, chacun d'entre eux, quelle que soit sa taille, doit savoir et pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations quotidiennes.

La Conférence doit accompagner les Barreaux afin de leur permettre de remplir leurs missions toujours plus exigeantes.

C'est la raison pour laquelle j'imagine la Conférence nationale comme un centre de ressources pour les Bâtonniers, permettant de partager les initiatives locales qu'elle aura su recenser.

La Conférence est composée d'un bureau qui reflète la diversité de nos Ordres.

Comme un conseil de l'Ordre, il est un lieu d'échanges et d'expression de ses membres. Le travail réalisé y est important, et il est le fruit d'une réflexion commune. Il est toutefois parfois trop peu connu.

Je souhaite donc faciliter sa diffusion et m'attacher à renforcer le travail collaboratif de ses membres.

Par ailleurs, les commissions de la Conférence sont, chacune dans leurs domaines, à la disposition des Bâtonniers.

Leur travail doit être mieux connu, afin de mieux répondre aux besoins d'informations.

Les Ordres doivent également faire face à des obligations de plus en plus nombreuses.



Il en est ainsi de la mise en œuvre de contrôles, dont le niveau d'exigence augmente.

Essentiels à notre autorégulation, et gage de l'indépendance de notre exercice quotidien, ils sont toutefois complexes à mettre en œuvre ou peuvent sembler difficiles à initier.

Je travaillerai, avec les commissions de la Conférence, à la mise à disposition d'outils permettant à chaque Bâtonnier qui le souhaite de respecter plus facilement les obligations qui lui incombent.

Le partage des expériences et des connaissances doit être renforcé, afin de rendre aux Ordres les services qu'ils attendent, en fonction des besoins qu'ils expriment.



La place de la Conférence au sein de la profession et de la cité

La Conférence nationale a la légitimité de la représentation ordinaire.

Elle doit être le représentant des Ordres au sein du Conseil national des barreaux, et doit toujours défendre les positions qu'elle prend.

Il nous appartiendra donc d'être vigilants à l'équilibre de l'Institution, afin que le Collège ordinal province conserve sa place, et continue de porter la voix de nos Ordres.

La Conférence doit également renforcer sa place au sein des organes techniques de la profession.

Ils ont été créés par la profession, et pour elle. Ils doivent donc rester à son service.

Le travail collaboratif avec l'UNCA, la CNBF, la SCB et ses filiales doit être accentué, afin que

les Ordres disposent d'outils performants et de services utiles, respectant les organisations en place.

Les barreaux ont une place particulière dans leur écosystème.

Ils sont au cœur de la cité, et la Conférence doit les aider à renforcer les liens avec leurs partenaires locaux, afin de développer la place de l'Ordre dans leur environnement.

La Conférence nationale doit apporter aux Bâtonniers les moyens d'influer, localement, sur les décisions prises, en accompagnant les actions menées ou en les suscitant.

La Conférence nationale au service des Bâtonniers et des membres des conseils de l'Ordre

La mission de Bâtonnier est essentielle à la vie et au dynamisme de chaque Ordre.

Si elle est passionnante, elle est aussi exigeante.

Nous avons tous constaté un désengagement pour l'investissement collectif.

Le peu de candidats à nos élections en est parfois l'illustration.

Or, l'investissement ordinal se nourrit au quotidien.

Je serai donc attentif à l'organisation de formations sur l'ensemble du territoire, ouvertes aux Bâtonniers et aux membres des conseils de l'Ordre, afin de susciter des vocations.

Je leur permettrai également un accès dédié aux ressources de la Conférence, afin de faciliter l'exercice de leurs missions.

Enfin, il nous faudra poursuivre la réflexion engagée sur le statut de l'élu ordinal, afin de renforcer son attractivité.



La communication de la Conférence des Bâtonniers

Il est nécessaire de faire. Mais il est tout aussi essentiel de dire que l'on fait.

Nous le vivons dans nos cabinets, et dans nos Ordres.

La Conférence doit donc améliorer sa communication interne et externe, afin de mieux diffuser les positions qu'elle défend, les réflexions et les combats qu'elle mène.

Quoi que l'on pense de la digitalisation de la communication et des réseaux sociaux, ils constituent aujourd'hui un vecteur d'idées, et un outil de visibilité.

Il est donc essentiel de renforcer la présence de la Conférence nationale sur ce point.

Elle doit être vue, pour être mieux entendue, et améliorer la promotion du travail qu'elle réalise.

Il est donc essentiel de renforcer sa présence et d'accélérer la digitalisation.

Le site internet a été repensé, et doit encore être nourri des informations dont les Bâtonniers ont besoin au quotidien.

Parce qu'il permet un accès dédié, il doit être le lieu de centralisation de la documentation, qu'elle soit quotidienne, ou prospective.

Le travail réalisé par les commissions, les rapports rédigés, sont une source d'informations très utile, et son accès doit être facilité.

Le format de la lettre d'information devra aussi être repensé, afin qu'elle assure plus encore le lien entre la Conférence et les Bâtonniers.

La Conférence nationale, garante de notre autorégulation

Notre autorégulation est essentielle à la défense de notre profession.

Elle est le gage de notre indépendance, à laquelle nous sommes tous foncièrement attachés.

La Conférence a su démontrer, à la faveur de la réforme de la procédure disciplinaire, qu'elle avait une parfaite connaissance des enjeux.

Elle a su défendre avec succès ses positions.

Le travail réalisé sur les règles LCBFT en est un autre exemple, et devra être accentué.

La Conférence doit continuer à travailler à notre autorégulation, en accompagnant les Ordres dans la mise en œuvre des outils qu'elle induit.



La Conférence nationale, vigie des moyens de la Justice

Le manque de moyens de la Justice est reconnu par tous ses acteurs.

Notre pays manque de juges et de greffiers.

Ce constat est posé de longue date, et les annonces récentes, qui peuvent laisser entrevoir une évolution favorable, devront toutefois être concrétisées, et surveillées dans leur mise en œuvre.

La Conférence doit en effet veiller à la place essentielle des avocats dans l'institution judiciaire.

Son positionnement doit être dynamique, actif, afin que les avocats, et les Ordres aient toute leur place dans l'œuvre de justice.

Il est également essentiel de s'assurer du respect du droit à l'accès au droit.

Il suppose des lieux de justice accessibles, dont le maillage territorial doit être maintenu.

Il recouvre également la question du financement de l'aide juridictionnelle, mais aussi, bien évidemment, celle du montant de l'indemnisation versée.

Les Ordres et les avocats assument une large partie de la charge de l'accès au droit. S'ils sont attachés à cette mission, il appartient à l'Etat de mieux l'assumer.

L'accès au droit s'entend également des réformes de textes qui se sont accumulées au cours des dernières années.

Elles ont le plus souvent été menées sans véritable étude d'impact, et leur mise en œuvre a révélé des conséquences importantes pour les

justiciables et les avocats qui les assistent. Il s'en évince parfois un accès bridé au juge au motif de chausse-trappes procédurales.

Nous devons également anticiper nos travaux de réflexion sur les futurs projets en préparation, afin d'être force de proposition, sans devoir subir de nouveaux textes qui nous seraient imposés.

L'activité pénale est également malmenée. Les réformes qu'elle a connues rendent son exercice de plus en plus difficile et insécurisant, au seul motif du manque de moyens.

La Conférence se doit aussi d'être force de proposition de nouveaux textes, garants des libertés fondamentales et d'un fonctionnement amélioré du système judiciaire.

De même, les modes alternatifs de règlement des différends sont des outils pertinents.

Ils ne doivent toutefois pas être mis en œuvre pour de simples raisons de gestion des flux, mais pour répondre aux attentes des justiciables que nous conseillons.

La récente ouverture de la plateforme INPI est un autre exemple de l'impréparation de textes et de réformes.

Malgré les alertes des professionnels, elle a été mise en œuvre avec les conséquences que chacun doit supporter.

La Conférence nationale des Bâtonniers devra renforcer ses actions, afin que la position des Ordres qui la composent soit mieux entendue.



La Conférence nationale, sentinelle de la vision ordinaire face aux mutations de la profession

Les mutations de la profession ont été importantes au cours des dernières années.

Elles le seront largement dans l'avenir.

L'activité des avocats est plurielle, et doit répondre aux besoins de droit de nos concitoyens.

Son évolution doit toutefois être réfléchie et maîtrisée, afin de respecter les principes essentiels de notre profession.

Dans cette optique, il est important de défendre notre périmètre, mais je pense aussi qu'il faut savoir l'élargir.

Trop de nos confrères font en effet le choix, parfois contraint, de quitter notre profession après quelques années d'exercice, faute d'avoir trouvé les moyens de s'y épanouir.

Une réflexion doit donc être menée avec l'ensemble des acteurs de la profession pour éviter la déperdition de ces talents.

Il sera également nécessaire d'être vigilants sur les projets de réforme de la formation initiale, afin qu'elle continue de permettre à tous les cabinets, sur l'ensemble des territoires, d'accompagner les futurs avocats dans leur parcours professionnel.

Le développement des activités accessoires est une piste, mais il doit être encadré, et réfléchi, afin d'être possible, tout en respectant les spécificités de notre profession qui constituent son socle et sa force.

La Conférence devra également rester ferme sur les positions qu'elle a prises.

Tel est notamment le cas de l'avocat en entreprise, dont le spectre reste présent alors que la profession a décidé d'en refuser la perspective à diverses reprises.

Ainsi, il nous faut accompagner les mutations, sans oublier nos valeurs, notre serment, et en préservant la nécessaire indépendance de notre exercice.

BarÔtech

Je me suis investi pendant deux années dans le déploiement de BAROTECH.

Cette solution informatique a été imaginée par des Ordres, pour les Ordres.

Il s'agit d'un exemple de projet structurant, avec un modèle économique qui se veut accessible afin de tenir compte des ressources contraintes des Ordres.

L'objectif est de permettre à chaque Bâtonnier, à ses délégués, au personnel des Ordres, et aux avocats, de mieux communiquer, dans un environnement informatique sécurisé.

Le logiciel permet également de mieux maîtriser la gestion de l'accès au droit, afin de permettre à nos confrères de remplir leurs missions, et aux justiciables d'accéder plus aisément à la justice civile et pénale.

A la fin de l'année 2023, le logiciel sera déployé dans 55 ordres, représentant plus de 27 000 avocats de province.

Cette solution informatique démontre que notre profession sait mener des projets fédérateurs, dans l'intérêt commun.



Notre profession est belle. Elle est aussi exigeante.

Elle a beaucoup évolué au cours des dernières années, et je suis persuadé qu'elle connaîtra de très nombreuses nouvelles mutations dans l'avenir.

Elle doit bien évidemment s'adapter à son environnement, tout en restant attentive à ce qui fait sa force et ses spécificités.

C'est dans ce cadre que la Conférence doit renforcer sa place, en défendant les valeurs de l'ordinalité que chaque Bâtonnier porte au quotidien de son mandat.

Je souhaite ainsi, en me présentant à vos suffrages, participer au dynamisme de notre institution.

CAP SUR L'ORDINALITÉ

